

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE2310

présenté par
Mme Thomin

ARTICLE 14

Compléter l'alinéa 5 par la phrase suivante :

« Les plants utilisés dans la plantation d'une haie favorisent les productions locales. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à favoriser l'utilisation de plants issus d'une production locale lors des plantations de haies.